

LYCEE

CAP Cuisine
HCR Pâtisserie

TARIFS ANNUELS 2022-2023

	Contribution familiale	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Quotient familial</th> </tr> <tr> <th>A > 9000 €</th> <th>B > 6000 €</th> <th>C < 6000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">383 €</td> <td style="text-align: center;">372 €</td> <td style="text-align: center;">361 €</td> </tr> </tbody> </table>	Quotient familial			A > 9000 €	B > 6000 €	C < 6000 €	383 €	372 €	361 €	€
Quotient familial												
A > 9000 €	B > 6000 €	C < 6000 €										
383 €	372 €	361 €										
	+		+									
Frais restauration / hébergement	Repas Travaux Pratiques (OBLIGATOIRE pour les externes)	<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;">CAP1 HCR</td> <td rowspan="3" style="border: none;">} 385 €</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">CAP1 CUIS</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">CAP1 PAT</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">CAP2 HCR</td> <td rowspan="3" style="border: none;">} 368 €</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">CAP2 CUIS</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">CAP2 PAT</td> </tr> </table>	CAP1 HCR	} 385 €	CAP1 CUIS	CAP1 PAT	CAP2 HCR	} 368 €	CAP2 CUIS	CAP2 PAT	€	
	CAP1 HCR	} 385 €										
	CAP1 CUIS											
	CAP1 PAT											
CAP2 HCR	} 368 €											
CAP2 CUIS												
CAP2 PAT												
OU												
	Demi-Pension 5 Jours	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Quotient familial</th> </tr> <tr> <th>A > 9000 €</th> <th>B > 6000 €</th> <th>C < 6000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1 123 €</td> <td style="text-align: center;">1 090 €</td> <td style="text-align: center;">1 057 €</td> </tr> </tbody> </table>	Quotient familial			A > 9000 €	B > 6000 €	C < 6000 €	1 123 €	1 090 €	1 057 €	
Quotient familial												
A > 9000 €	B > 6000 €	C < 6000 €										
1 123 €	1 090 €	1 057 €										
	OU											
	Pension	3 156 €										
	+		+									
	Frais complémentaires	Reprographie + Ecole Directe	50 €									
		+	+									
		Location de tablette	200 €									
		+	+									
		Location casier 25 €	€									
		+	+									
	Frais optionnels (souscription volontaire)	Cotisation APEL 22 €	€									
		+	+									
			=									
		TOTAL :	€									

POUR INFORMATION : FRAIS SPECIFIQUES (Tarifs rentrée 2021-2022)

La tenue professionnelle → HCR = ± 120 €
PAT/CUIS = ± 170 €

L'uniforme (avec 4 chemises/chemisiers) → = ± 220 €

Achat mallette de couteaux → CA2 HCR = 76 €
CA2 CUIS = 182 €
CA2 PAT = 205 €

Les manuels → Possibilité de paiement avec la « Carte Hauts de France »

La date de prise de mesures et de commandes des vêtements pour l'uniforme vous sera communiquée en juin par mail. Le bon de commande pour la mallette de couteaux sera transmis à la famille (en fonction de la classe) par mail pour commande. Le paiement pourra se faire en 3 fois auprès des fournisseurs. Les commandes seront livrées à domicile.

❖ Facturation/Règlement

Mi-septembre, les familles recevront une seule facture annuelle, **par le biais d'Ecole Directe**.

Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités : 1^{ère} échéance le 18 septembre 2021, puis le 8 de chaque mois d'octobre à juin 2022.

❖ Le coût de l'année scolaire

Il est la somme de :

- La contribution familiale (déterminée par le Quotient familial, tranche A, B ou C). Le **tarif A** est appliqué d'office si la famille ne présente pas un document justifiant le Quotient familial).
- Des frais de restauration/hébergement
- Des frais complémentaires
- Des frais optionnels (sur souscription volontaire)

Un tarif « famille nombreuse » est appliqué pour les familles de trois enfants ou plus, scolarisés à Saint-Martin

Le tarif annuel de la contribution est dû intégralement, quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Ce tarif comprend les absences pour voyages/sorties scolaires ou stages. Aucune réduction ne sera effectuée pour ces motifs.

❖ Repas occasionnel

Le prix du repas occasionnel est fixé à **6,90 €**

Il est payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le « **Porte-monnaie** » **Cantine**.

❖ Changement de régime / démission

- **La demande de changement de régime** doit être adressée par écrit au Responsable Administratif et Financier (par le biais d'un message sur Ecole Directe) **deux semaines avant les vacances scolaires de la période**. Aucun changement de régime ne peut être pris en compte en dehors de ce temps-là, que ce soit pour les demi-pensionnaires ou les pensionnaires, sauf cas de force majeure qui sera étudiée au cas par cas.
- **La demande de démission** sera formulée par écrit. Elle ne sera prise en compte qu'à la date de réception du courrier. La facture sera établie au prorata temporis en fonction de cette date.

Le Chef d'Etablissement,
M. Benoît LOUVET

